

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2021, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le vendredi 02 juillet 2021, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaulot, MM. Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Julien Ossola, Eddie Pfister.

Etait excusé : M. Hervé Henry

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Anne Braud est désignée comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu du 28 mai 2021.

Le compte-rendu du vendredi 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pose antenne orange : Délibération N° 29/2021

Suite à une réunion qui a eu lieu en mairie le 07 juin 2021 pour le déploiement de la couverture numérique, une recherche de parcelle est en cours par la Société Circet mandatée par Orange.

La parcelle AA 224 route de Luzy a été retenue.

Une étude du terrain doit avoir lieu par la Société Circet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le projet et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Devis ONF : Délibération N° 30/2021

Madame le Maire présente le devis de l'ONF pour l'encadrement de l'exploitation forestière et expertise 2021 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'exploiter en régie les parcelles 30-31

- Commercialisation des bois façonnés. **Saison : 2021.**

décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison à venir.

décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de vente groupée de bois façonnés en vente par appel à la concurrence

De manière à rendre plus attractive la vente de lots de bois façonnés de faible consistance par regroupement avec des produits similaires provenant d'autres forêts publiques de Haute-Marne, le Conseil Municipal décide de commercialiser sous forme de vente groupée. Les lots regroupés seront proposés à la vente par les soins de l'ONF lors des ventes par appel à la concurrence inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci.

Compte tenu de la multiplicité des propriétaires concernés par la vente d'un lot regroupé, la fixation de son prix de retrait est confiée à l'ONF. En cas d'inventu, l'ONF est autorisé à accepter une offre amiable qu'il jugerait suffisante sans recueillir l'accord préalable de chaque propriétaire.

La répartition du prix de vente entre les différents propriétaires contributeurs d'un lot regroupé sera établie au prorata de la valeur d'estimation de chaque apport de bois, et non du volume correspondant. Cette estimation sera établie par l'ONF avant la vente par application de prix unitaires identiques par essence, par qualité et par classe de diamètre à chaque apport de bois. Les lots regroupés lors des ventes publiques ne bénéficieront pas de l'escompte. Cette mention figurera aux clauses particulières des articles.

décide de proposer les produits en vente par appel à la concurrence

- Synthèse des volumes par modalités définies (au chapitre précédent)

Essence	Contrat d'approvisionnement	Volume indicatif par typologie (m3)	
		Vente groupée en vente par appel d'offre	Vente par appel d'offre
CHENE			124 m3
HETRE+CHARME + ERABLE	30 m3		

FEUILLUS PRECIEUX ALISIER TORNINAL	1 m3	

3) Frais financiers

La commune accepte que dans le cas où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

Point de situation évènement climatique :

Suite aux évènements climatiques survenus sur la commune de Verbiesles le 04 juin 2021, Madame le Maire fait le point sur la situation et informe le conseil municipal qu'une demande pour la reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture.

Convention honoraires avocat :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu la convention d'honoraires entre Maître Jeannin et la commune de Verbiesles, et rappelle que celui-ci avait autorisé Madame le Maire à signer le document lors de la séance du 05 février 2021.

Dossier chemin du lotissement : Délibération 31 /2021

Lors des séances précédentes, Madame le Maire avait évoqué le dossier concernant l'achat du chemin communal bordant les parcelles 216, 217 et 193.

Pour rappel ce chemin est privé, il fait partie du lotissement. L'intervention d'un géomètre est obligatoire. Ces frais seront à la charge des acheteurs ainsi que les frais notariés occasionnés en cas de vente.

Le conseil statue sur ce dossier par délibération pour une cession de voirie privée d'un lotissement à un particulier :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de la cession du terrain à une abstention , 1 voix contre et 7 voix pour ;

Le prix de la cession est fixé à 22 € du m² par 2 voix contre et 8 voix pour ;

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à soumettre la proposition aux potentiels acheteurs du chemin communal avec l'obligation de faire intervenir un géomètre à leur charge ainsi que les frais notariés occasionnés en cas de vente.

Un élément nouveau est intervenu dans ce dossier qui sera réexaminé lors du prochain conseil municipal.

Subvention exceptionnelle protection civile : Délibération 32/2021

Lors des évènements climatiques survenus sur la commune de Verbiesles, la protection civile est intervenue et a fourni une aide et un soutien précieux aux habitants.

Le conseil municipal délibère et décide de verser une subvention exceptionnelle à la protection civile à hauteur de 1000 euros.

Intervention brigades vertes : Délibération 33/2021

Madame le Maire fait un point sur l'ensemble des espaces verts de la commune et fait constater par le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un entretien (Rue du Vieux Val, Rue de la Boursière, Rue des Tilleuls, Route de Luzy, station de traitement du lotissement ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander l'intervention des brigades vertes de l'Agglomération de Chaumont pour effectuer l'entretien d'espaces verts sur la commune de Verbiesles.

Renouvellement de la Convention de Prestations Intégrées SPL-Xdemat : Délibération 34/2021

Par délibération du 02 juillet 2021, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Questions diverses :

- **Logement communal :** Il sera disponible à partir du 18 septembre 2021.
- **Assainissement :** La collectivité a rencontré le Conseil Départemental le 03 juin 2021. La collectivité va devoir faire un zonage pluvial. La prestation peut être réalisée par le Conseil Départemental.
- **Chats :** Suite à la réunion du 03 juin, l'Agglomération de Chaumont a fait une présentation concernant la gestion des chats libres. Une réunion publique à ce sujet sera organisée début septembre.
- **Fauchage des chemins communaux :** Il est quasiment terminé. Il a été retardé à cause des conditions climatiques du mois de juin.
- **Visite guidée du village :** Organisée par l'Office de Tourisme Chaumont Destinations, dans le cadre de ses « Balades Estivales » ; celle-ci aura lieu le 15 juillet à 17h30. Réservation et règlement obligatoires à l'Office de Tourisme. Places limitées.
- **Chapiteau :** Le Conseil Municipal aborde sa gestion.
- **Conseil d'Agglomération :** Le vote concernant les subventions pour le changement des compteurs d'eau a été favorable au dernier Conseil Communautaire du 28 juin 2021.
- **Conseil d'école :** Mme Bongard fait un point sur la réunion.
- **Foot :** Mme le Maire fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale.
- **Fête du 14 juillet :** Une distribution et une visite seront effectuées auprès des séniors du village. Le rendez-vous pour la cérémonie aura lieu, comme d'habitude, dans la cour de la Mairie à 11h15. Départ pour le monument aux morts à 11h30. A l'issue de la cérémonie, un apéritif festif aura lieu à la salle des fêtes ou dans la cour de la Mairie selon la météo.
- **Fête patronale :** Le Conseil Municipal réfléchit à l'organisation de la fête.
- **Enduro :** Mme le Maire va contacter le Président d' « Enduro 52 » pour la remise en état d'un certain nombre de secteurs.

La date du prochain conseil est fixée au 10 septembre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Séance du vendredi 02 juillet 2021

Délibération N° 29/2021 : Pose antenne orange

Délibération N° 30/2021 : Devis ONF

Délibération N° 31/2021 :

Délibération N° 32/2021 : Subvention exceptionnelle protection civile

Délibération N° 33/2021 : Intervention brigades vertes

Délibération N° 34/2021 : Renouvellement de ma convention prestations intégrées SPL-Xdemat

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Absent excusé

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Bourillon Jean-Damien

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie

Gaulot Bernadette